

MOTION : POUR DES TRANSPORTS PUBLICS PLUS ABORDABLES

ou

Comment favoriser l'usage régulier des transports publics et inciter les habitants de St-Légier à acheter des abonnements grâce à une aide financière de la commune ?

Le groupe socialiste du conseil communal propose de rendre les transports publics plus attractifs afin de favoriser le passage du transport individuel au transport en commun.

Il est évident qu'un tel objectif passe d'abord par le développement et le soutien de l'offre, à savoir essentiellement des lignes et des horaires adaptés aux besoins de la population, ainsi que des fréquences de qualité, à l'image du prochain accroissement des fréquences à 15' du MVR...

Mais le prix de l'abonnement peut-être un frein au moment de choisir entre la voiture et les transports publics. Sans aller jusqu'à la gratuité ou favoriser une catégorie d'usagers, notre commune pourrait apporter une aide financière substantielle à l'achat d'un abonnement annuel ou mensuel, sous la forme d'un remboursement communal d'une valeur à déterminer, dont chaque habitant de la commune pourrait ainsi profiter.

Les arguments à cette demande sont les suivants :

- Une subvention à l'achat d'abonnements de transports publics a pour objectif d'agir sur le prix payé par les usagers. Si cette subvention abaisse le prix des abonnements, elle ne les rend pas gratuits et les bénéficiaires continuent à payer la différence.
- Cela incite les utilisateurs occasionnels à choisir un abonnement plutôt que de payer à la course.
- L'achat d'un abonnement annuel incite les détenteurs à utiliser plus régulièrement les transports en commun, afin de rentabiliser leur achat.
- L'utilisateur permet ainsi d'optimiser les investissements communaux consentis pour améliorer l'offre en transports publics.
- Cette subvention est donc complémentaire aux autres efforts financiers et elle permet indirectement une amélioration de l'offre en transports publics sur le territoire communal.
- Afin de réduire au maximum les coûts administratifs, le règlement de la subvention se doit d'être simple dès le départ. C'est pourquoi cette aide financière directe aux habitants devrait être une mesure d'incitation à l'usage régulier des transports publics, d'où le choix de soutenir plus particulièrement l'achat d'abonnements.
- Cette subvention à l'achat d'abonnements de transports publics mettrait notamment en avant la volonté de notre Commune de se donner les moyens d'inciter la réduction du trafic individuel motorisé et d'augmenter la part de déplacements effectués en transports publics.
- Cette action s'inscrirait également de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de développement durable de notre commune.
- D'autre part et pour terminer, cette proposition n'est pas discriminatoire, puisque tout utilisateur des transports publics peut en bénéficier.

En conclusion, nous demandons :

que la commune de St-Légier institue un rabais substantiel, sous la forme d'un remboursement dont le montant est à déterminer, à l'achat d'un abonnement de transport en commun, mensuel ou annuel, (Mobilis, abonnement de parcours CFF, AG), et que chaque habitant de la commune puisse profiter de cette offre.

Pour le groupe socialiste
Rita Regamey